

NOM :
 Prénom :
 Voie ou lieu-dit :

 Code Postal :
 Ville :
 Téléphone :
 Mèl : @.....



Partie réservée au Comité de Jumelage
LE NEUBOURG-GILLINGHAM

N° d'emplacement :

Comité de Jumelage LE NEUBOURG-GILLINGHAM
 Hôtel de Ville
 Place Ferrand - B.P. 18
 27110 LE NEUBOURG
 Téléphone : 06-45-14-69-82
 Mèl : jumelage@leneubourg.fr
 SIRET : 48366195500011 - n° d'association : W2730002251

**DEMANDE UNE RESERVATION DE PLACE POUR
 LA FOIRE A TOUT DE L'ALLEE DU CHAMP DE BATAILLE
 DIMANCHE 2 SEPTEMBRE 2018**

N° de la carte d'identité ou du permis de conduire du véhicule :

délivré(e) le par

- Je souhaite réserver :
- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2 mètres* car je n'aurai pas de voiture à garer. | <input type="checkbox"/> 3 m* car j'aurai une voiture à garer. |
| <input type="checkbox"/> 5 m* car j'aurai une voiture et une remorque à garer. | <input type="checkbox"/> 6 m* car j'aurai 2 voitures à garer. |
| <input type="checkbox"/> plus de 6 m*, c'est-à-dire m*. | * : mètres d'étalage (mètres linéaires) |

Mes articles seront :

Mon mode de vente sera la vente à l'étalage, et le(les) véhicule(s) que j'utiliserai est(sont) :

Type (voiture, camionnette,...)	Marque	N° d'immatriculation

J'adresse mon règlement de mètres linéaires x 5 € = € par chèque à l'ordre du Comité de Jumelage du Neubourg, et j'y joins une enveloppe timbrée libellée à mes nom et adresse pour recevoir en retour mon bon de réservation.

Je déposerai cette demande ainsi que mon règlement lors d'une permanence sise à :
 Cour du Cinéma Le Viking - 68, Rue de la République - 27110 LE NEUBOURG.

Permanences 2018	Horaires
Mercredi 22 août	de 10 h 00 à 12 h 30
Samedi 25 août	et
Mercredi 29 août	de 17 h 00 à 19 h 00

Pièces à joindre obligatoirement à cette demande de réservation :

- La copie recto et verso de la carte nationale d'identité,
- La copie de la carte grise du(des) véhicule(s) utilisé(s).

J'atteste sur l'honneur de ne pas être commerçant(e), de ne vendre que des objets personnels et usagés (Art. L310-2 du Code de Commerce) et de ma non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R321-9 du Code Pénal).

Fait à, le

(signature)

Partie réservée au Comité de Jumelage LE NEUBOURG-GILLINGHAM

Montant du règlement : ML x 5 € =

- Mode de règlement :
- chèque de la banque numéro.....
- espèce